

Image not found or type unknown



Statut vrp immobilier : paiement des congés payés après démission

Par **tibo169**, le **21/05/2012** à **22:16**

Bonjour,
J'ai signé un CDI en statut VRP dans une agence immobilière en date du 18/10/12. Ma rémunération ne comprend pas de fixe mais uniquement des avances sur commission en cas de commission insuffisantes. Je viens de démissionner avec lettre recommandée avec accusé de réception. Je souhaitais savoir si mon employeur devait me régler des indemnités de congés payés. J'ai acquis précisément 16 jours. Je précise qu'il est noté sur mon contrat que "ma garantie annuelle de rémunération comprend les congés payés".
Merci beaucoup de votre aide.